

La Messe et le Purgatoire



N^e quittant ce monde, l'âme paraît devant Dieu. C'est l'heure redoutable du *jugement particulier*.

Le Souverain Juge prononce une *sentence*, sans appel, et l'âme est fixée :

Le ciel... L'enfer... pour l'éternité... ou, pour un temps, le *Purgatoire*.

En Purgatoire, *il y a beaucoup d'âmes*. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher des faits les principes de la foi.

Vont au Purgatoire tous ceux qui n'ont point payé jusqu'à la dernière obole *leur dette* à la justice de Dieu.

Or, parmi ceux qui meurent, il en est :

Qui sont en état de *péché mortel*. Hélas ! Combien ? Pour ceux-là, il n'y a plus rien à faire.

Il en est à qui Dieu, grâce à une absolution suprême ou à un dernier acte d'amour et de regret, a *pardonné une longue série de péchés*, de crimes peut-être. Ils ont nécessairement à subir toutes les peines temporelles dues à leurs fautes mortelles et vénielles. Quelle effrayante dette !

Il en est qui s'en vont à Dieu à contre-cœur, avec des attaches à la terre, avec des habitudes de *péchés véniels voulus et délibérés*. Ces péchés non pardonnés en ce monde le seront dans l'autre, mais ils doivent être bien lourds dans la balance de la divine justice.

Enfin, il est des âmes généreuses qui ont consacré à Dieu leur vie, leur temps, leur fortune. Elles arrivent là-haut riches en mérites pour le ciel ; mais *Dieu demande beaucoup à ceux à qui Il a donné beaucoup*. Or, dans les vies les plus saintes, que de taches, que d'oublis, que d'égoïsme, que d'amour-propre !